

travaux d'intérieur et d'extérieur nous mènent à 87 millions. Effectivement, l'État fédéral seul ne pourra pas s'y retrouver. Quoique nous pourrions peut-être le faire suivant des plans échelonnés sur plusieurs années, comme la Région wallonne l'a fait pour de gros bâtiments tels que des cathédrales ou autres.

Je voudrais plaider, une fois de plus, pour la possibilité que votre département, avec la province – que vous connaissez bien, puisque nous avons ce point commun d'avoir été député provincial tous les deux, moi à Liège et vous en Brabant wallon –, la Région wallonne, l'État fédéral et la Justice, forment une sorte de task force qui se réunirait et mettrait en avant les solutions que chacun pourrait apporter.

Mme Jadin a raison: indépendamment du plan de relance duquel, d'ailleurs, le palais de justice de Bruxelles a été sorti, et pour lequel des financements complémentaires ont été trouvés, la province de Liège se situe à proximité de l'Allemagne et des Pays-Bas, et bénéficie parfois de projets de co-financement européens dans le cadre de l'Euregio ou d'autre projets. Je crois donc vraiment que nous devons nous mettre ensemble au chevet de ce vieux bâtiment qui tient au cœur des Liégeois, mais pas seulement. En termes de visibilité pour la Wallonie et pour la Belgique, ce bâtiment est un monument d'une classe tout à fait remarquable. Je vous remercie.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

#### **05 Questions jointes de**

- **Katrin Jadin à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "La construction d'un nouveau CPL à Paifve" (55014930C)**

- **Claire Hugon à Mathieu Michel (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "L'évolution du site de l'EDS de Paifve" (55017350C)**

#### **05 Samengevoegde vragen van**

- **Katrin Jadin aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De bouw van een nieuw FPC in Paifve" (55014930C)**

- **Claire Hugon aan Mathieu Michel (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "De situatie met betrekking tot de site van de IBM van Paifve" (55017350C)**

**05.01 Katrin Jadin (MR):** Monsieur le secrétaire d'État, je voudrais faire le point avec vous sur la construction du nouveau centre de psychiatrie légale à Paifve.

Selon mes informations, la reconstruction d'un nouvel établissement à Paifve a bien été retenue dans le Masterplan Prisons et Internement et figure parmi les premières priorités du gouvernement. Je m'interroge, cependant, sur l'avancement de ce dossier. Qu'en est-il de la construction en termes de délai? Existe-t-il déjà un calendrier pour les différentes étapes de ce projet de construction?

**05.02 Claire Hugon (Ecolo-Groen):** Monsieur le secrétaire d'État, l'accord de gouvernement prévoit la construction prioritaire de trois nouveaux centres de psychiatrie légale, dont un à Paifve. Le site de Paifve, très spacieux, accueille déjà aujourd'hui un établissement de défense sociale dont les occupants actuels devraient, à terme, être transférés au futur centre de psychiatrie légale, les bâtiments actuels étant voués à devenir une prison.

Cette transformation suppose apparemment certains travaux d'aménagement, notamment pour augmenter le niveau de sécurité dans la prison.

J'ai pu me rendre à Paifve, il y a quelques semaines, et échanger avec des membres du personnel. Beaucoup de questions se posent pour l'instant quant à ces transformations, notamment en termes de calendrier et d'impact sur les conditions de travail, mais aussi sur le projet en tant que tel.

Monsieur le secrétaire d'État, un calendrier est-il déjà fixé pour la construction du nouveau centre de psychiatrie légale? L'affectation future de l'actuel établissement a-t-elle déjà été déterminée? Quels seraient les profils des détenus qui y seraient accueillis? Quel serait l'impact de ces profils sur l'ampleur des travaux à prévoir? Comment et où sont déterminées les normes de sécurité qui doivent être rencontrées en fonction de ces profils pour les différents types de lieux de privation de liberté?

Une étude est, semble-t-il, prévue en ce qui concerne la transformation du site. A-t-elle déjà été attribuée, et dans l'affirmative, à qui? Comment le cahier des charges a-t-il été déterminé? C'est lié à la question précédente relative à l'affectation future?

Le personnel de la Régie des Bâtiments de Liège est-il actuellement en nombre suffisant pour assurer le suivi des travaux et de l'entretien pour Paifve et les différents établissements dans la région liégeoise, qui sont, pour certains d'entre eux, en mauvais état?

Quel serait l'impact des futurs travaux sur le personnel actuel de l'établissement de défense sociale (EDS)? Est-il envisageable, comme le souhaiterait le personnel, de phaser les travaux afin d'éviter la fermeture complète du site pour un moment?

**05.03 Mathieu Michel**, secrétaire d'État: Chères collègues, comme vous l'avez souligné, je tiens effectivement à rappeler que les centres de psychiatrie légale (CPL), dont celui de Paifve, font bien partie des priorités actuelles du gouvernement. Le dossier du CPL de Paifve continue d'avancer et il avance plutôt bien. Le planning est concerté entre la Justice et la Santé publique, mais n'a pas encore été arrêté. Toutefois, les décisions de sélection pour le choix d'un consultant juridique et financier en soutien de la Régie des bâtiments ont déjà été prises. Nous entrons donc dans la seconde phase d'attribution du marché, à savoir la désignation d'un consultant qui viendra soutenir les parties prenantes, comme le SPF Justice, la Santé publique et la Régie des Bâtiments dans l'élaboration des marchés publics. Ce marché de consultance devrait être attribué après l'été 2021.

En ce qui concerne l'établissement de défense sociale (EDS), une étude doit encore être réalisée afin d'établir les possibilités de reconversion. Cette étude devrait être englobée dans les marchés liés au CPL et sera orientée vers un projet de prison et une rénovation des installations existantes. Le SPF Justice doit encore prévoir un programme des besoins qui déterminera le profil des détenus, le type de sécurité, etc. En l'absence d'un tel programme, la Régie des Bâtiments ne peut pas prévoir aujourd'hui si on phasera ou non les travaux.

Dans ce dossier, le rôle de la Régie porte essentiellement sur la gestion du projet et sur la mise en place des processus qui en découlent, et ce, en respectant au maximum le bien-être du personnel et des occupants. Enfin, pour tous nos sites, une attention particulière est mise en place afin de répondre au mieux aux besoins de rénovation et d'entretien.

**05.04 Katrin Jadin** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour vos réponses très

claires. Je vais réinterroger le ministre de la Justice afin de savoir comment faire avancer au mieux ces dossiers qui, comme vous l'avez dit, constituent une priorité pour ce gouvernement. Je suis satisfaite d'entendre que la Régie des Bâtiments se préoccupe des éléments ayant trait au bien-être au travail et que le suivi sera assuré.

**05.05 Claire Hugon** (Ecolo-Groen): Monsieur le secrétaire d'État, je n'ai pas obtenu réponse à toutes mes questions mais je vous remercie malgré tout pour les éléments que vous avez pu me donner. Je suis bien consciente aussi que ce sujet est partagé entre plusieurs membres de l'Exécutif et que vous n'avez donc pas à vous seul toutes les réponses. J'interroge également à cet égard le ministre de la Justice pour les aspects qui relèvent de ses compétences.

Je suis contente d'apprendre que le dossier avance bien puisque je partage cet objectif du gouvernement de mettre fin à l'internement des personnes dans les prisons et de construire d'autres lieux pour les accueillir. Il est aussi évident que la détermination des besoins pour la transformation du milieu carcéral doit être faite avant l'étude de reconversion. C'est tout à fait logique.

Je voudrais néanmoins insister sur un point. Le personnel actuel de Paifve est inquiet. L'incertitude plane quant à ses futures conditions de travail. D'autres fermetures d'établissements par le passé ont eu pour conséquence que certains se sont vus parfois attribuer des postes en pause et très loin de leur domicile, ce qui peut compliquer la vie. Il serait dès lors utile, le plus rapidement possible, de clarifier les choses afin de rassurer le personnel.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**06 Question de Katrin Jadin à Mathieu Michel** (Digitalisation, Simplification administrative, Protection de la vie privée et Régie des Bâtiments) sur "La phase 2 du masterplan de Vottem" (55014932C)

**06 Vraag van Katrin Jadin aan Mathieu Michel** (Digitalisering, Administratieve Vereenvoudiging, Privacy en Regie der Gebouwen) over "Fase 2 van het masterplan van Vottem" (55014932C)

**06.01 Katrin Jadin** (MR): Monsieur le secrétaire d'État, il me revient que la deuxième phase de construction du masterplan de la police fédérale sur le site de Vottem se laisserait attendre et ce,